

INVITATION

Le Président

Correspondant
education@ibr-ire.be

Notre référence
PPB/DS/CT/mvh

Votre référence

Date
9 juin 2009

Chère Consœur, Cher Confrère,
Chère Stagiaire, Cher Stagiaire,

Concerne : Session d'information : « La nouvelle loi relative à la continuité des entreprises » - mardi 30 juin 2009 de 12h00 à 14h00.

Nous avons le plaisir de vous inviter à la session d'information concernant la nouvelle loi relative à la continuité des entreprises et ses conséquences sur la pratique révisorale. Celle-ci se déroulera :

**le mardi 30 juin 2009
de 12h00 à 14h00
(accueil à partir de 11h30)**

**au Novotel Brussels Airport
Da Vincilaan 25
1831 DIEGEM.**

Cette session d'information aura pour objectif de vous présenter la nouvelle loi sur la continuité des entreprises du 31 janvier 2009 (entrée en vigueur le 1^{er} avril 2009) et son application pratique, en particulier concernant la nouvelle fonction de médiateur d'entreprises.

Cette loi prévoit de nouvelles mesures en matière de prévention et de réorganisation judiciaire des entreprises en difficultés. L'entreprise ne se retrouve plus devant le choix binaire du concordat ou de la faillite mais dispose d'une pluralité d'options, comme l'accord amiable, éventuellement recherché et conclu à l'aide d'un médiateur d'entreprises.

Cette session d'information sera coordonnée par monsieur Dirk SMETS, membre du Conseil de l'IRE, et animée par monsieur Gérard DELVAUX, réviseur d'entreprises, Maître Bart DE MOOR, avocat, et monsieur Marc-Olivier PARIS, Président du Tribunal de commerce de Dinant.

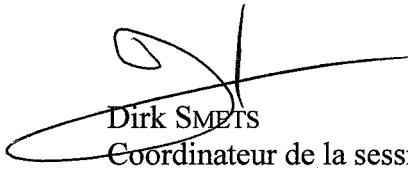


Suite de la lettre du 9 juin 2009

Page 2

Vous pouvez vous inscrire à la session d'information sur le site extranet de l'Institut, à l'adresse <https://extranet.ibr-ire.be>. L'inscription se fait via la rubrique « Formation permanente », en cliquant sur l'onglet « Inscription activités IRE ». Votre inscription sera directement enregistrée en ligne dans le système et ne sera dès lors plus confirmée ultérieurement.

Nous espérons avoir le plaisir de vous rencontrer lors de cette session d'information et vous prions de croire, Chère Consœur, Cher Confrère, Chère Stagiaire, Cher Stagiaire, à l'expression de nos sentiments confraternels.


Dirk SMETS
Coordinateur de la session d'information


Pierre P. BERGER
Président